

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 471 Lundi 06 mai 2024

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Georges DANTIN

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR, Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG, Lionel FRAISSE, Chef du service de l'animation sportive.

Membre Excusé : Peggy DICKENS, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Dossiers d'adhésion	<p>Le Bureau exécutif examine les dossiers d'adhésion suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demande d'agrément : Base Nautique Aquattitude 2. Demande d'agrément : Ecole Municipale de Voile de Saint-Pierre 3. Demande d'agrément : Kayak vert 4. Demande d'agrément : Sur une île 5. Demande d'agrément : Bureau des Watermen <p>Le Bureau exécutif valide l'ensemble des demandes d'adhésion examinées.</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Compte-rendu Bureau Enseignement Formation du 05/03/2024	<p>En l'absence de Didier CHAVRIER, le compte-rendu n'est pas examiné.</p>
2. Recours juridique Istres	<p>Un membre du Comité Directeur du club d'Istres a reçu une convocation au tribunal pénal, pour conduite sur les berges du canal de Craponne. Il s'agit en réalité de la concrétisation de l'interdiction d'accès aux digues et berges, et de navigation sur le canal, émanant des arrosants, site du Makinito, où ont eu lieu de très nombreuses compétitions de freestyle.</p> <p>Cette interdiction semble abusive, et met en péril le club d'Istres-Entressen Canoë Kayak, dont est issu notamment Tom DOLLE. Le club nous sollicite pour un accompagnement juridique, en faisant appel au cabinet JED.</p> <p>Coût : Le devis du cabinet JED s'élève à un montant de 2 000 € HT (2 400 € TTC), à diviser en 3 (siège, CRCK, CDCK), soit 800€ TTC chacun.</p>

Le Bureau exécutif valide l'engagement du contentieux sous réserve d'un engagement des CDCK et CRCK concernés.

ETUDE du BUREAU EXECUTIF

3. Présence des membres du Bex sur les différents lieux des JOP

Il est procédé à la présentation de l'ensemble des dispositifs organisés par la Fédération pendant les Jeux olympiques et paralympiques et les besoins de présence et d'intervention des membres du BEX à ces occasions.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Avancée OËK'UP

Lionel FRAISSE, en charge de l'organisation de OËK'UP présente un point d'étape sur l'avancement de la préparation de la manifestation.

Fin du BEX à 20 h 25

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

